COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2015

Nombre de membres :

En exercice : 11 Présents : 10

Nombre de procuration : 1

Votants: 11

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai,

le Conseil municipal de la commune de LALLEY, dûment convoqué, le dix-huit mai deux mille quinze.

s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en mairie,

sous la présidence du maire, monsieur PICOT Michel

<u>Présents</u>: Messieurs et Mesdames DRAIN Marie-Pierre, FIERRY-FRAILLON Christian, JOVER Alexandre, LABALME Jean-Jacques, ODDOS Christian, PELLOUX Grégoire, PICOT Michel, ROSELLO Karine, ROUSSET Gaëtan, TRUFFET Axel

Absents excusés: Elisabeth MEYER donne pouvoir à Michel PICOT

Madame Karine ROSELLO a été désignée à l'unanimité des membres présents pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

DECISION DE PRINCIPE SUR LE FUTUR DOCUMENT D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LALLEY DANS LE CADRE DES OBLIGATIONS DE LA LOI ALUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu, dans un premier temps, de prendre une décision de principe sur le futur document d'urbanisme de la commune de Lalley dans le cadre des obligations de la loi ALUR.

Monsieur le Maire propose une démarche sur un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Un cahier des charges sera réalisé avec l'appui technique du CAUE afin de lancer un appel d'offre pour le choix d'un bureau d'étude.

La décision de principe est acceptée avec 10 voix pour et une abstention.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE POUR LES TRAVAUX DE REGULATION DE RESEAU DU VILLAGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux pour réguler le réseau d'alimentation en eau potable du village.

Ces problèmes engendrent une perte d'eau considérable ainsi que des comptages erronés.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander une subvention à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux estimés à 4 495 € par l'entreprise ATEAU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents : Autorise le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Alpes Méditerranée pour une subvention à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux et à signer tout document se rapportant à cet objet.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

POUR LE MAIRE L'Adjoint délégué.

Ch. Gerry.

Le Maire, Michel PICOT